

Insertion : territoire zéro chômeur de longue durée



© 2022 Les Echos Publishing

Initiée en 2016, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » consiste à créer des « entreprises à but d'emploi », souvent sous statut associatif, qui, en contrepartie d'une aide financière des pouvoirs publics, embauchent en contrat à durée indéterminée des chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

Instaurée d'abord sur seulement 10 territoires, cette expérimentation est actuellement étendue à de nouveaux territoires choisis par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion après appel à candidatures.

À ce titre, sept nouveaux territoires viennent d'être habilités : Bassin de Joinville en Champagne (Haute-Marne), Bléré Val de Cher (Indre-et-Loire), Pays d'Apt Luberon (Vaucluse), Saint-Fons : Quartier Arsenal, Carnot Parmentier (Rhône), Vaux d'Yonne (Nièvre), Rennes Le Blosne (Ille-et-Vilaine) et Paris 18^e, Chapelle Nord (Paris).

En chiffres : fin juillet 2022, 31 entreprises à but d'emploi faisaient travailler 1 558 personnes sur 35 territoires.

[Arrêté du 28 juin 2022, JO du 1er juillet](#)

[Arrêté du 26 juillet 2022, JO du 5 août](#)

© 2022 Les Echos Publishing